

Chronique économique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **34 (1963)**

Heft 12

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La 150^e émission en cours et le 30^e anniversaire de fondation sont les raisons pour lesquelles la Seva a couronné sa loterie de Noël d'un plan de tirage spécial. Le gros lot du Jubilé d'un quart de million de francs sera-t-il votre cadeau de fin d'année ?

Le tirage aura lieu le 20 décembre à Berne dans la grande salle du Restaurant « Schweizerbund » où, dans une ambiance de fête, presque 50 000 lots d'une valeur totale de plus de 600 000 fr. seront tirés au sort.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Le contrôle des fournitures horlogères. — Pour que l'industrie horlogère puisse se lancer avec toujours plus de succès à la conquête du monde, il importe que les produits qu'elle exporte soient de qualité irréprochable.

Le peuple suisse l'avait compris en adoptant, à une large majorité, le nouveau statut de l'horlogerie qui, notamment, a introduit le contrôle technique des montres.

A l'avant-garde en ce domaine, la Fédération horlogère, afin d'améliorer toujours plus le niveau qualitatif des fournitures, vient d'inaugurer à La Chaux-de-Fonds, le premier Centre de contrôle des fournitures qui fonctionne, en fait, depuis le 1^{er} septembre.

Une enquête de principe faite par la FH en mai 1962 a révélé que plusieurs fabricants souhaitaient très vivement un contrôle centralisé, sous l'espèce d'un Centre expérimental. Ils ont estimé qu'en unifiant les méthodes de contrôle, en utilisant les appareils les plus perfectionnés, en contrôlant les pièces de divers fournisseurs, en cumulant les résultats obtenus, ce Centre réunirait une somme d'expériences des plus profitables, qui lui permettraient de dégager des valeurs chiffrées, des « normes » aussi proches que possible de la « réalité » scientifique du moment et qui constitueraient des garanties précieuses. Un centre commun leur épargnerait aussi d'acheter des appareils coûteux et d'engager du personnel formé pour s'en servir.

Mais il n'était pas du tout dans l'intention de la FH de généraliser un tel contrôle, encore moins de le rendre obligatoire pour tous les membres de ses sections : elle entendait se borner à « servir », à rationaliser, à mettre à disposition des fabricants qui y trouveraient intérêt, tous les éléments propres à faciliter leur tâche et à les maintenir au niveau des exigences techniques actuelles.

C'est pourquoi le Centre de contrôle inauguré à La Chaux-de-Fonds est absolument facultatif. Il est même payant : si la FH en assume les frais de base, les opérations de contrôle proprement dites sont à charge très raisonnable des utilisateurs, c'est-à-dire de tous les fabricants d'horlogerie.

Ainsi que l'a souligné avec raison M. Maurice Huber, représentant des fabricants d'horlogerie, si l'on exige de la montre terminée qu'elle

